

Projet de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye – Demande de crédit

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Comme exposé dans le préavis de demande d'un crédit d'étude (n° 21/2005), crédit par ailleurs octroyé par le Conseil communal dans sa séance du 11 novembre 2005, le projet en question s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des mesures de modération du trafic et de réaménagement des espaces publics, proposées notamment lors de la mise à jour du plan directeur des circulations, et a pour but de renforcer la sécurité des usagers en général, des cyclistes et des piétons en particulier, sur le ch. de la Raye, tout en concrétisant l'effet « porte d'entrée » des zones 30 km/h. situées de part et d'autre de cette artère.

2. PROBLEMATIQUE

De par sa configuration en pente et rectiligne sur sa partie supérieure, le chemin de la Raye constitue une artère propice au dépassement de la vitesse autorisée, particulièrement dans le sens descente.

La présence d'une ligne de bus et de plusieurs accès en bordure de chaussée (propriétés, garages, parking) limitent les possibilités en matière d'aménagement à effet ralentisseur, comme par exemple la création de décrochements latéraux et verticaux ou de places de stationnement latérales.

En ce qui concerne les carrefours ch. de la Raye / ch. de la Plantaz / pl. du Motty / ch. de la Colline et ch. de la Raye / rue de Bassenges, leur implantation n'a également que peu d'effet ralentisseur sur l'axe principal. La visibilité n'est pas optimale aux débouchés de la place du Motty et du ch. de la Plantaz, de même que pour accéder à la rue de Bassenges, dans le sens descente.

La configuration de ces carrefours n'offre également que peu d'alternatives en matière d'aménagement, la création de giratoires par exemple engendrant des coûts nettement plus élevés (à titre indicatif et selon une estimation du bureau Schopfer et Niggli, la création d'un giratoire au carrefour ch. de la Raye / ch. de la Plantaz / pl. du Motty / ch. de la Colline, d'un diamètre extérieur de 24 m., avec une zone centrale infranchissable de 7 m. de diamètre, sans emprise sur des parcelles privées, s'élèverait entre Fr. 350'000.- et Fr. 450'000.- TTC).

3. NATURE DES TRAVAUX

La nature des travaux de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye est la suivante:

- réaménagement du carrefour ch. de la Raye – rue de Bassenges, en diminuant l'emprise de la chaussée, avec création d'îlots de verdure et plantation de 2 arbres;
- réaménagement du carrefour ch. de la Raye – ch. de la Plantaz - pl. du Motty – ch. de la Colline, en diminuant également l'emprise de la chaussée par la création d'îlots de verdure et l'élargissement du trottoir;
- mise en place d'un tapis bitumineux de type macrorugueux en remplacement de l'existant;
- création d'une bande médiane à l'amont du ch. de la Raye, matérialisée par un revêtement de couleur;
- création de trois îlots réhaussés et franchissables d'une hauteur de 6 cm au maximum et d'une largeur de 1 m.;
- déplacement des deux passages piétons existant au droit du carrefour ch. de la Raye – rue de Bassenges, afin de les adapter à la nouvelle géométrie;
- protection du passages piétons au droit de la rue de Bassenges par deux îlots d'une largeur de 1,70 m. minimum;
- adaptation de la récolte des eaux claires et modification des grilles de récupération des eaux de surface (passage des bus);
- déplacement d'un luminaire et implantation de deux nouveaux luminaires au carrefour ch. de la Raye – rue de Bassenges; remplacement des autres luminaires existants;
- création d'une bande cyclable sur le côté droit de la chaussée, sens montée.

4. MISE A L'ENQUETE

Le dossier de mise à l'enquête publique a été déposé une première fois du 17 mars au 6 avril 2006; suite à plusieurs oppositions, le projet a été modifié, puis soumis à une nouvelle enquête publique, du 16 juin au 6 juillet 2006, laquelle a entraîné une nouvelle opposition, levée par la Municipalité. Cette dernière décision n'a pas donné lieu à recours. Dès lors, le projet a fait l'objet d'une réactualisation des soumissions.

5. COUT DES TRAVAUX

1. Travaux

1.1 Travaux de génie civil

a) Installation générale	Fr. 22'000.-
b) Travaux de surface	Fr. 250'000.-
c) Adaptation eaux claires	Fr. 30'000.-
d) Eclairage public	Fr. 8'000.-
e) Renforcement structure	Fr. <u>40'000.-</u>

Sous-total Fr. 350'000.-

1.2 Travaux d'équipement d'éclairage public	Fr. 23'000.-
1.3 Plantation et jardinage	Fr. 5'000.-
1.4 Signalisation verticale	Fr. 3'000.-
1.5 Marquage routier	<u>Fr. 9'000.-</u>

Sous-total Fr. 40'000.-

2. Honoraires

2.1 Ingénieur civil, étude (préavis 21/2005 accepté)	Fr. 15'500.-
2.2 Ingénieur civil, réalisation	Fr. 14'500.-
2.3 Constat avant et après travaux	<u>Fr. 5'000.-</u>

Sous-total Fr. 35'000.-

3. Divers et imprévus

3.1 Essais de portance et de matériaux	Fr. 5'000.-
3.2 Frais de reprographie	Fr. 3'000.-
3.3 Divers et imprévus (env. 6%)	<u>Fr. 27'000.-</u>

Sous-total Fr. 35'000.-

Total HT Fr.460'000.-

TVA 7,6% arrondie Fr. 35'000.-

Coût total des travaux Fr.495'000.-

Frais complémentaires (2^{ème} mise à l'enquête, 2^{ème} mise en soumissions frais de contrôle de la portance de la route au déflectographe) Fr. 11'000.-

MONTANT TOTAL DES COÛTS DU PROJET Fr. 506'000.-
=====

6. FINANCEMENT

Le coût total du projet sera couvert par la trésorerie courante.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 15 ans, soit pour un montant de Fr. 33'800.- par année.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 3/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 506'000.-** (cinq cent six mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 15 ans, soit pour un montant de Fr. 33'800.- par année.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2007.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe: plan de situation

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc M. Christian Maeder, section des travaux
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 5 février 2007

TX/cy